
**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CHU DE QUÉBEC-
UNIVERSITÉ LAVAL TENUE LE 18 AOÛT 2020 PAR WEBCONFÉRENCE**

PRÉSENTS :

- M. Martin Beaumont
- M. Gaston Bédard
- M. Michel Bergeron
- M^{me} Eugénie Brouillet
- M. Sylvain Carpentier
- M. Louis-Denis Fortin
- M. Sylvain Gagnon
- M. Marc Giroux
- M^{me} Diane Jean
- M^{me} Geneviève Larouche
- M. François Lauzier
- M^{me} Sophie Lefrançois
- M^{me} Sylvie Lemieux
- M. Alain Naud
- M^{me} Suzanne Petit
- M^{me} Marielle Philibert
- M. Julien Poitras

ABSENTS :

- M^{me} Danielle Boucher
- M^{me} Marianne Talbot
- M. Pierre Tremblay

INVITÉS :

- M^{me} Marie-Frédérique Fournier, directrice chirurgie et périopératoire
- M. Richard Fournier, directeur adjoint des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Gaston Bédard préside la séance et M. Martin Beaumont agit à titre de secrétaire.

Le président constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-08-18.1

concernant

L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres du conseil d'administration avant la tenue de la présente séance;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Adoptée à l'unanimité

Ordre du jour adopté

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. État de situation du plan de reprise des activités
4. Adoption du rapport annuel de gestion 2019-2020
5. Nomination du directeur adjoint périopératoire et URDM
6. Plan de délégation des signataires à la Régie de l'assurance maladie du Québec
7. Levée de la séance

3. ÉTAT DE SITUATION DU PLAN DE REPRISE DES ACTIVITÉS

Tout d'abord, le président-directeur général informe les membres qu'il a pu prendre connaissance du document intitulé *Plan d'action ministériel pour une deuxième vague COVID-19*, qui vise à dresser un bilan préliminaire de la première vague de la COVID-19 sur le territoire québécois et à présenter un plan d'action pour répondre à une éventuelle deuxième vague. Une copie de ce document sera transmise aux membres, pour information.

Ensuite, il rappelle qu'un plan de reprise des activités visant à permettre un rétablissement graduel des activités des blocs opératoires, d'endoscopie, de cancérologie, des cliniques externes et d'imagerie médicale qui ont été délestées en raison de la pandémie de la COVID-19 a été mis en œuvre. Il présente le degré d'atteinte des cibles fixées pour chacun des secteurs, en date du 11 août 2020. Globalement, les cibles prévues sont atteintes, même dépassées dans certaines disciplines. En regard de la reprise des activités chirurgicales, il précise qu'une entente a été signée avec un centre médical spécialisé pour la réalisation de certaines chirurgies dans un bloc opératoire privé. La signature de cette entente a été précédée d'une négociation, à la satisfaction des anesthésistes et des chirurgiens du CHU impliqués.

De plus, en préparation à la seconde vague, des rencontres se tiennent de façon hebdomadaire et un plan prospectif des actions à réaliser est en préparation.

Il mentionne également que les activités d'enseignement ont pu reprendre et que toutes les demandes de stage ont été comblées pour la rentrée scolaire. De plus, le Centre de recherche a repris l'ensemble de ses activités de recherche clinique et des démarches sont en cours pour le remboursement des dépenses excédentaires encourues lors de la fermeture du centre au printemps dernier.

Le CHU poursuit également ses acquisitions d'équipements de protection individuelle, à titre de mandataire pour le ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les membres mentionne qu'il pourrait être intéressant de mesurer les impacts du délestage et de la reprise graduelle des activités chez les patients, par un sondage ou un autre moyen, et de faire des liens avec les motifs de plaintes et les demandes d'aide de la clientèle.

4. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020

Le directeur adjoint des communications, M. Richard Fournier, fait un bref survol du rapport annuel de gestion dont chaque administrateur a reçu copie. Les membres félicitent l'équipe de direction et celle de la Direction adjointe des communications pour la qualité de ce rapport.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questionnements et demandé certains ajustements au texte présenté, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-08-18.2
concernant
LE RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019-2020
DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 278 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, L.R.Q., c. S-4.2 (Loi), un établissement, tel le CHU de Québec-Université Laval, doit transmettre d'ici le 30 juin au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) un rapport annuel de ses activités, mais que la pandémie a fait en sorte qu'un délai administratif a été exceptionnellement accordé jusqu'au 28 août 2020 pour cette transmission;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 182.8 de la Loi, un rapport annuel de gestion remplace le rapport annuel d'activités prévu à l'article 278 pourvu qu'il intègre en outre les renseignements que doit contenir le rapport annuel d'activités;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 172 de la Loi, le conseil d'administration doit adopter le rapport annuel de gestion;

CONSIDÉRANT QUE le 26 mai 2020, le ministère de la Santé et des Services sociaux émettait la circulaire 2020-020 faisant notamment référence aux articles 278, 182.8 et 172 de la Loi et plus spécialement en égard au rapport annuel de gestion d'un établissement public;

CONSIDÉRANT QUE cette circulaire édicte précisément les éléments d'information à inclure au rapport annuel de gestion d'un établissement et que le rapport proposé s'y conforme;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'adopter le rapport annuel de gestion 2019-2020;
2. D'autoriser le président-directeur général à transmettre ledit rapport au ministère de la Santé et des Services sociaux dans les délais prévus.

Adoptée à l'unanimité

5. NOMINATION DU DIRECTEUR ADJOINT PÉRIOPÉRAIRE ET URDM

Le président-directeur général rappelle qu'au cours des dernières années, la Direction chirurgie et la Direction périopératoire ont été fusionnées pour devenir la Direction chirurgie et périopératoire. De plus, l'introduction de la cogestion médicale engendre des besoins d'accompagnement stratégique. C'est dans ce contexte que la directrice chirurgie et périopératoire a élaboré l'organigramme de sa direction, qui a obtenu les autorisations requises. Ce nouvel organigramme prévoit l'abolition du poste d'adjoint au directeur et la création d'un poste de directeur adjoint périopératoire et URDM.

La directrice chirurgie et périopératoire, M^{me} Marie-Frédérique Fournier, présente le dossier de candidature et recommande la nomination de M^{me} Annie Bourgault au poste de directrice adjointe périopératoire et URDM, cette dernière ayant su démontrer ses aptitudes et ses compétences pour assumer cette fonction. Les tests psychométriques et l'évaluation psychologique réalisés ont permis de confirmer ce choix.

Après avoir obtenu des réponses à leurs questions, les membres adoptent la résolution suivante.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-08-18.3

concernant

LA NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE ADJOINTE PÉRIOPÉRAIRE ET URDM DU CHU DE QUÉBEC-UNIVERSITÉ LAVAL

CONSIDÉRANT la modernisation du plan d'organisation du CHU de Québec-Université Laval, présentée en réunion de travail du conseil d'administration le 25 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que chaque cadre supérieur doit contribuer aux quatre missions de l'établissement, soit les soins, l'enseignement, la recherche et l'évaluation;

CONSIDÉRANT la création du poste de directeur adjoint périopératoire et URDM;

CONSIDÉRANT que le poste de directeur adjoint périopératoire et URDM ne crée pas de pression financière additionnelle sur le budget du CHU de Québec-Université Laval;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de combler le poste de directeur adjoint périopératoire et URDM;

CONSIDÉRANT qu'un comité, composé des personnes mentionnées ci-dessous, a été formé afin d'effectuer le processus de sélection :

- Monsieur Martin Beaumont, président-directeur général;
- Madame Magali Chevallier, directrice adjointe des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques;
- Madame Marie-Frédérique Fournier, directrice chirurgie et périopératoire;
- Madame Audrey Gagnon, directrice médecine
- Docteure Josée Gagnon, chef du Département de chirurgie;
- Docteure Valérie Milot-Roy, anesthésiologiste.

CONSIDÉRANT que les membres du comité de sélection recommandent de façon unanime la nomination de madame Annie Bourgault;

CONSIDÉRANT que l'article 3 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le conseil d'administration procède à la nomination des cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article 173 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*, le conseil d'administration doit nommer les cadres supérieurs;

CONSIDÉRANT que l'article 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96) prévoit que le salaire d'une personne qui est nommée à un poste de cadre supérieur est fixé par le conseil d'administration à l'intérieur de la classe salariale de ce poste;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

- De nommer madame Annie Bourgault au poste de directrice adjointe périopératoire et URDM et de rendre effective cette nomination le 24 août 2020;
- De fixer son salaire à l'intérieur de la classe salariale qui sera fixée par le ministère de la Santé et des Services sociaux au terme de son évaluation, en conformité avec les modalités applicables au *Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux* (1218-96).

Adoptée à l'unanimité

6. PLAN DE DÉLÉGATION DES SIGNATAIRES À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

Le président-directeur général présente le projet de résolution.

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-08-18.4
concernant
LA MISE À JOUR DU PLAN DE DÉLÉGATION DE SIGNATURE
DES DEMANDES DE PAIEMENT
À LA RÉGIE DE L'ASSURANCE MALADIE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT les obligations des établissements en regard des rôles et responsabilités pour le paiement des professionnels de la santé exerçant dans leurs installations, et ce, tel qu'indiqué dans l'*Infolettre* émise par la Régie de l'assurance maladie du Québec le 29 mai 2018;

CONSIDÉRANT la signature d'une *Entente de service permettant la dispensation de certains services de santé spécialisés, notamment d'orthopédie, d'oto-rhino-laryngologie et de plastie* avec le centre médical spécialisé OPÉRA MD inc.;

CONSIDÉRANT le conflit d'intérêt du directeur des services professionnels, docteur Stéphane Bergeron, déclaré le 21 juillet 2020 auprès du président et de la vice-présidente du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan de délégation de signature pour assurer la rémunération des médecins visés par ladite entente;

CONSIDÉRANT que les établissements sont responsables de vérifier et de contresigner, avec une assurance raisonnable, les demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour les professionnels de la santé qui exercent dans leurs installations;

CONSIDÉRANT que la directrice chirurgie et périopératoire, madame Marie-Frédérique Fournier, a été désignée pour siéger au comité d'implantation du projet et de suivi de l'entente;

CONSIDÉRANT que la directrice chirurgie et périopératoire effectue le suivi étroit des chirurgies réalisées et qu'elle est la meilleure personne pour vérifier, avec une assurance raisonnable, les demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec pour les professionnels de la santé qui exerceront en vertu de l'entente mentionnée ci-haut;

CONSIDÉRANT que le plan de délégation de signature doit être approuvé par le conseil d'administration;

SUR PROPOSITION dûment appuyée, IL EST RÉSOLU :

1. D'ajouter madame Marie-Frédérique Fournier, directrice chirurgie et périopératoire, au plan de délégation de signature des demandes de paiement à la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour la durée de ladite entente.
2. De mandater le président-directeur général pour transmettre ces informations à la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Adoptée à l'unanimité

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NUMÉRO CA SP 2020-08-18.4
concernant
LA LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 16 h 40.

Adoptée à l'unanimité

Procès-verbal adopté le 5 octobre 2020
Résolution numéro CA 2020-10-05

Original signé par :

Gaston Bédard
Président

Original signé par :

Martin Beaumont
Secrétaire